

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux – Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
*EXTRAIT DU REGISTRE*  
**ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTE N° : 2025\_A\_081**

**OBJET : Autorisation d'ouverture du bâtiment « GÎTE DES GORGES DE LA LOIRE » suite travaux**

Nous, Maire de la commune d'AUREC SUR LOIRE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article R 123-46,  
Vu l'achèvement des travaux de remplacement du système de sécurité incendie dans le bâtiment « Gîte des Gorges de la Loire »,  
Vu le rapport de vérifications réglementaires après travaux n°1 produit par le bureau Alpes Contrôles,  
Vu l'impossibilité d'avoir un groupe de visite de la commission de sécurité avant l'ouverture de la saison touristique,  
Vu le rapport d'information n°2025-04-2026 du 17/04/2025, relatif au bon déroulement de l'exercice d'évacuation d'incendie,  
Vu le pouvoir de police du Maire,

**ARRÊTONS :****Article 1 :**

Est autorisée l'ouverture au public de l'établissement désigné ci-après :

Nom : Gîte des Gorges de la Loire

Adresse : 2, Rue du Collège à AUREC-SUR-LOIRE

Type d'exploitation : RH / N

Catégorie : L'établissement concerné entre dans la 4ième catégorie des établissements recevant du public.

Cette autorisation est délivrée dans l'attente du passage de la commission de sécurité.

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la mairie, le chef de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Yssingaux, et une deuxième ampliation notifiée à l'exploitant.

Fait à AUREC-SUR-LOIRE, le 24/04/2025

Le Maire,

C. VIAL

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 25/04/2025

